

2/1075 du 23/11/1982
D E C R E T N° /1004-SERIE portant titularisation
au titre de l'année 1981, les Ingénieurs des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines)
de la République Populaire du Congo.

(ISAS) :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant ... statut général des
fonctionnaires ;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A, des Services Techniques ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A hiérarchie I ;
Vu le décret n° 63-81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 65-176/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1978 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644
du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
Vu le procès-Verbal de la commission administrative paritaire réunie
en date du 27 Mai 1982.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Les titulaires régis des cadres, de la catégorie I, hiérarchie I des Services Techniques (S.T.) dont les noms suivent, sont titularisés et nommés au 1er échelon de leur grade, à l'indice 330. ACC Néant

MM	KOUZINGOLA JosephPC. du 11.10.81	(Industrie)
	MAYIDOU ThéophilePC. du 17.12.81	(Industrie)
	MOLBO-MARIKA JeanPC. du 17.10.81	"-
	ONDOR-EMO AlbertPC. du 20.11.81	"-
	NGUIAMBO RogerPC. du 16.9.81	"-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de son solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, Publié Au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

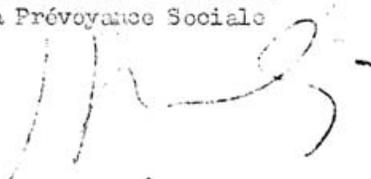
Brazzaville, le 23 Novembre 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Mines
et de l'Energie

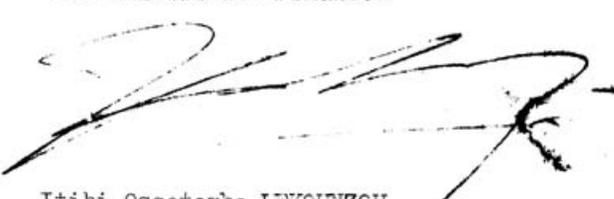

Rodolphe A D A D A

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO NATIONA


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances


Itihi-Ossetomba-LEKOUNZOU

AMPLIATIONS

JORPC
DGTFF10
DFP10
DB (solde)3
DCF2
MINI.F1
MME1
SGMAE10
SGCY/BC5
Industrie5
Intéressé5
Dossiers15